



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration
tenue le 31 mai 2017 au bureau de Badminton Québec

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Jeux du Québec – région d'appartenance
4. Politique d'admissibilité des entraîneurs aux compétitions sanctionnées
5. Compétitions 2017-2018
 - 5.1. Catégorie U15 - affiliation
 - 5.2. Classe C - participation
 - 5.3. Circuits régionaux et tournois satellites
 - 5.4. Classement québécois
 - 5.5. Calendrier des activités
 - 5.6. Tarifs d'affiliation
6. Lecture et adoption du procès-verbal des réunions du 25 avril 2017 et du 15 mai 2017
7. Suivi des réunions précédentes
8. Bilan financier au 31 mars 2017
9. Lecture et adoption du rapport de mission d'examen des états financiers au 31 mars 2017
10. Nomination d'un expert-comptable
11. Orientations de la fédération
12. Lettres patentes
13. Congrès, AGA et gala
 - 13.1. Inscriptions
 - 13.2. Commission des présidents
 - 13.3. Forum des membres
 - 13.4. Ateliers
 - 13.5. Assemblée générale annuelle
 - 13.5.1. Lecture et adoption du rapport annuel
 - 13.5.2. Candidatures aux postes en élection
 - 13.5.3. Ordre du jour et déroulement
 - 13.6. Gala
 - 13.7. Congrès - Gala 2018
14. Politique d'assistance financière régionale

- 15. Boutique en ligne
- 16. Varia
- 17. Date de la prochaine réunion
- 18. Levée de la réunion

Étaient présents : Monsieur Pierre Beaulieu, administrateur
Monsieur Étienne Couture, administrateur
Monsieur Mario Harbec, secrétaire
Monsieur Gaston Girard, gouverneur
Monsieur Claude Tessier, président

Était présente d'office : Madame Chantal Brouillard, directrice générale

Absence motivée : Monsieur Bruno Bélisle, gouverneur
Monsieur Pieric Langlais-Gagné, trésorier

Étaient invités : Monsieur Éric Dufour, directeur des programmes
Monsieur Christian Guibourt, directeur technique

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Claude Tessier déclare la réunion ouverte à 18h20.

Messieurs Éric Dufour et Christian Guibourt se joignent à la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION
CA-2017-1628**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption de l'ordre du jour.

UNANIMITÉ

3. Jeux du Québec – région d'appartenance

Monsieur Guibourt présente la proposition du Comité de régie des compétitions visant à utiliser l'adresse de domicile du joueur au lieu de celle de son club de pratique sportive pour déterminer la région qu'il peut représenter à la finale provinciale des Jeux du Québec.

Les membres échangent sur les avantages respectifs des deux approches.

**RÉSOLUTION
CA-2017-1629**

Monsieur Gaston Girard, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose que, pour les compétitions de badminton reliées aux Jeux du Québec, la région d'appartenance d'un athlète soit déterminée par l'adresse de son domicile apparaissant sur son bulletin scolaire. Si deux adresses de résidence ou plus sont inscrites sur le bulletin, la région d'appartenance est déterminée par l'adresse de l'école fréquentée.

UNANIMITÉ

4. Politique d'admissibilité des entraîneurs aux compétitions sanctionnées

Monsieur Dufour expose, selon les types de compétition, les exigences de formation proposées pour qu'un entraîneur puisse intervenir sur le terrain de badminton pendant une compétition.

Les membres discutent de la situation particulière de la finale provinciale des Jeux du Québec et de la Coupe junior.

**RÉSOLUTION
CA-2017-1630**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Étienne Couture, propose de modifier la politique d'admissibilité des entraîneurs aux compétitions sanctionnées afin que, pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, le statut « entraîneur régional formé » soit minimalement exigé pour intervenir sur l'aire de jeu lors

- ✓ des finales des étapes et du championnat du Circuit A-B-C,
- ✓ des finales des étapes du Grand Prix junior (sauf pour la catégorie U13),
- ✓ de toutes les parties du championnat du Grand Prix junior (sauf pour la catégorie U13),
- ✓ de la finale provinciale des Jeux du Québec.

UNANIMITÉ

5. Compétitions 2017-2018

5.1. Catégorie U15 - affiliation

Monsieur Guibourt rappelle la baisse importante de participation dans la catégorie U15 au cours de la saison 2016-2017. Un facteur pouvant expliquer cette situation est la hausse du coût d'affiliation afin d'inclure les résultats des tournois provinciaux dans l'établissement du classement canadien. Le coût total (affiliation + inscription) pour participer à un tournoi est ainsi rebutant pour le joueur ne disputant qu'un seul tournoi provincial.

Les membres discutent de différentes mesures pouvant être mises en place pour augmenter la participation dans la catégorie U15. Ils conviennent qu'une solution au niveau de la tarification est préférable car elle peut notamment s'appliquer à toutes les catégories. Ce sujet est traité au point 5.6.

Le coût d'affiliation des joueurs de la catégorie U15 n'est donc pas modifié.

**RÉSOLUTION
CA-2017-1631**

5.2. Classe C - participation

Monsieur Guibourt rend compte des réflexions du Comité de régie des compétitions (CRDC) d'offrir une catégorie récréative dans les tournois sanctionnés du Circuit A-B-C. Le CRDC propose plutôt de mettre à l'essai une offre de service différente pour la classe C.

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Gaston Girard, propose que, pour la saison 2017-2018, lors des étapes de Sherbrooke, de Longueuil, de Québec et de Gatineau du circuit A-B-C, toutes les parties de la classe C soient disputées le samedi et qu'un joueur puisse s'inscrire à un maximum de deux des trois épreuves offertes au coût de 38 \$ pour une épreuve et de 42 \$ pour deux épreuves; la sanction retenue par Badminton Québec à même ces tarifs d'inscription est de 13,50 \$.

UNANIMITÉ

5.3. Circuits régionaux et tournois satellites

Monsieur Guibourt indique que le CRDC appuie la suggestion du Conseil d'administration d'offrir des services aux organisateurs de tournois régionaux ou satellites afin que leurs participants soient affiliés à Badminton Québec.

Les membres conviennent d'instaurer, pour la saison 2017-2018, un projet pilote consistant à compiler les résultats des tournois d'un réseau junior et d'un réseau A-B-C organisés par un club ou une association régionale affilié et de les inclure dans le projet de classement québécois. Aucuns frais ne seront exigés des joueurs, du club ou de l'association régionale pour ce projet pilote.

5.4. Classement québécois

Monsieur Guibourt fait le point sur le projet de classement québécois.

Un nouveau système informatique de classement est en développement. Pour la saison 2016-2017, une cote ELO sera calculée pour chacun des joueurs. Les résultats de ce classement seront comparés avec ceux de la saison obtenus avec le système actuel. Les écarts seront analysés afin de déterminer si les formules de calcul des cotes ELO doivent être ajustées. Monsieur Guibourt souligne que le classement de départ est important afin de bien refléter la force relative des joueurs.

Pour la saison 2017-2018, le système de classement actuel continuera à être utilisé. Les résultats du nouveau système ELO y seront encore comparés. Le nouveau classement sera publié lorsqu'il aura satisfait aux tests.

5.5. Calendrier des activités

Monsieur Dufour explique que la deuxième étape du circuit junior de la prochaine saison sera un tournoi de développement. Les joueurs seront regroupés selon leur force et non selon leur âge; chacun sera assuré de disputer un nombre minimal de parties. Monsieur Guibourt indique qu'un tournoi, disputé en janvier, est ajouté au circuit junior pour tenir compte de l'introduction de ce tournoi de développement.

Monsieur Guibourt précise que le seul comité organisateur à confirmer est celui de la septième étape du circuit junior.

Monsieur Dufour quitte la réunion.

5.6. Tarifs d'affiliation

Madame Brouillard rappelle qu'une hypothèse expliquant la baisse de participation aux réseaux provinciaux est le coût d'affiliation lorsqu'un joueur envisage de disputer un seul tournoi durant la saison. Il pourrait donc être avantageux d'offrir un tarif d'affiliation réduit à cette catégorie de joueur. Cela entraînera probablement une perte de revenus pour Badminton Québec mais elle favorisera la participation des joueurs locaux ou occasionnels.

Les joueurs des catégories U15, U17 et U19 ainsi que de la classe A doivent s'affilier à Badminton Canada afin d'être inclus dans le classement national. Madame Brouillard a demandé à Badminton Canada de réduire ce tarif d'affiliation pour un joueur disputant un seul tournoi provincial durant la saison.

Les membres détermineront les tarifs d'affiliation lorsque la décision de Badminton Canada sera connue.

Monsieur Guibourt quitte la réunion.

6. Lecture et adoption du procès-verbal des réunions du 25 avril 2017 et du 15 mai 2017

**RÉSOLUTION
CA-2017-1632**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Gaston Girard, propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2017.

UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
CA-2017-1633**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Gaston Girard, propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2017.

UNANIMITÉ

Les membres approuvent également le compte rendu de ces réunions à diffuser aux représentants des associations régionales affiliées.

7. Suivi des réunions précédentes

Madame Brouillard fait le suivi de certains projets en cours.

8. Bilan financier au 31 mars 2017

Madame Brouillard annonce que l'exercice financier 2016-2017 se termine avec un surplus de 332 \$. Elle fournit des explications pour certains postes budgétaires.

**RÉSOLUTION
CA-2017-1634**

Monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par monsieur Étienne Couture, propose l'adoption des états financiers couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

UNANIMITÉ

9. Lecture et adoption du rapport de mission d'examen des états financiers au 31 mars 2017

Madame Brouillard indique que le rapport des vérificateurs émet un avis favorable quant à la conformité des états financiers de la fédération.

**RÉSOLUTION
CA-2017-1635**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption du rapport non audité de mission d'examen au 31 mars 2017, tel que soumis.

UNANIMITÉ

10. Nomination d'un expert-comptable

Madame Brouillard exprime sa satisfaction du travail effectué par l'expert-comptable actuel et souligne le coût facturé avantageux pour la fédération.

**RÉSOLUTION
CA-2017-1636**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Pierre Beaulieu, propose de recommander à l'Assemblée générale annuelle de Badminton Québec que la firme Boulanger & Paquin, CPA Inc. soit l'expert-comptable de Badminton Québec pour produire le rapport de mission d'examen de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

UNANIMITÉ

11. Orientations de la fédération

Les membres discutent de l'évolution de la fédération au cours des dernières années, des résultats obtenus et d'éléments à améliorer. Ils conviennent d'identifier chacun deux ou trois priorités pour la fédération et d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

12. Lettres patentes

Monsieur Harbec explique que les objets inscrits dans les lettres patentes doivent être identiques à ceux des règlements généraux. Si les règlements généraux révisés sont adoptés lors de la prochaine assemblée générale annuelle, les lettres patentes devront être mises à jour. De plus, la valeur des biens immobiliers que Badminton Québec détient apparaissant dans les lettres patentes doit également être ajustée afin de tenir compte de la valeur du condominium et d'autres biens que la fédération pourrait éventuellement posséder.

**RÉSOLUTION
CA-2017-1637**

Monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par monsieur Gaston Girard, propose

- ✓ que lorsque les Règlements généraux révisés auront été ratifiés par l'assemblée des membres, une demande de lettres patentes supplémentaires soit déposée au Registraire des entreprises afin
 - de porter à 5 000 000 \$ la valeur des biens immobiliers que peut posséder Badminton Québec;
 - que les objets pour lesquels la corporation est constituée soient remplacés par ceux apparaissant aux Règlements généraux de Badminton Québec adoptés par le Conseil d'administration et ratifiés par l'assemblée des membres;
- ✓ que messieurs Mario Harbec et Claude Tessier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution;
- ✓ qu'une assemblée extraordinaire des membres de Badminton Québec soit tenue afin de ratifier la présente décision de demande de lettres patentes supplémentaires.

UNANIMITÉ

13. Congrès, AGA et gala

13.1. Inscriptions

Madame Brouillard indique qu'à ce jour, cinq associations régionales affiliées ont confirmé leur présence à la commission des présidents, 14 personnes ont annoncé leur participation à l'assemblée générale annuelle et 78 billets ont été réservés pour le gala.

13.2. Commission des présidents

Madame Brouillard présente l'ordre du jour de la réunion de la Commission des présidents.

13.3. Forum des membres

Madame Brouillard dépose l'ordre du jour du forum.

13.4. Ateliers

Madame Brouillard indique que deux ateliers seront offerts. L'un portera sur l'utilisation du logiciel Tournament Planner, l'autre sur le développement des qualités de démarrage spécifiques au badminton.

13.5. Assemblée générale annuelle

Madame Brouillard soumet l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

13.5.1. Lecture et adoption du rapport annuel

Madame Brouillard explique que le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) exige maintenant, pour reconnaître une fédération sportive, un rapport annuel adopté par son Conseil d'administration et déposé à son assemblée générale annuelle. Le contenu de ce rapport est précisé par le MEES.

RÉSOLUTION CA-2017-1638

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Étienne Couture, propose l'adoption du rapport annuel 2016-2017 de Badminton Québec contenant

- ✓ le rapport du président;
- ✓ les statistiques des activités de la saison;
- ✓ le rapport du Comité de discipline;
- ✓ le rapport du Comité de régie des compétitions;
- ✓ le rapport du Comité des officiels;
- ✓ le rapport du Comité stratégique;
- ✓ le rapport du Comité de haute performance;
- ✓ le rapport des activités de l'Équipe du Québec;

- ✓ le rapport du trésorier;
- ✓ le rapport financier au 31 mars 2017 (rapport de mission d'examen);
- ✓ la liste des membres des comités et des permanents.

UNANIMITÉ

13.5.2. Candidatures aux postes en élection

Madame Brouillard indique que les seules candidatures reçues sont celles de monsieur Claude Tessier au poste de président et de monsieur Maio Harbec à celui de secrétaire.

13.5.3. Ordre du jour et déroulement

Madame Brouillard présente l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

13.6. Gala

Madame Brouillard fait un bref survol du déroulement de la soirée.

13.7. Congrès - Gala 2018

Madame Brouillard indique qu'elle souhaite demander au comité organisateur de Drummondville de tenir à nouveau le congrès et le gala en 2018.

14. Politique d'assistance financière régionale

Madame Brouillard rappelle que lors de la révision des règlements généraux, il a été convenu qu'une association régionale peut demander de prendre en charge le développement d'une région voisine; la politique d'assistance financière régionale doit être ajustée en conséquence.

Madame Brouillard soulève le problème des associations régionales qui tardent à fournir les documents requis pour leur affiliation.

RÉSOLUTION CA-2017-1639

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose que la Politique d'assistance financière régionale soit modifiée par l'ajout des articles suivants :

- « 3.9 Une association régionale peut se voir confier le développement d'une région voisine. L'association régionale en cause doit présenter une demande à cet effet au Conseil d'administration de Badminton Québec qui est décisionnel. Badminton Québec contactera les clubs de la région prise en charge afin d'obtenir leur avis. Dans l'éventualité où la demande est acceptée, l'attribution de

l'aide financière tel que définie aux articles 5.2, 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6 s'appliquera à l'ensemble du territoire couvert par l'association régionale.

5.9 Pénalité. À défaut de transmettre à Badminton Québec, au plus tard le 1^{er} janvier, les documents de reconnaissance précisés à l'article 3, à savoir :

- le procès-verbal de son assemblée générale annuelle;
- une copie de la déclaration annuelle de mise à jour au Registraire des entreprises du Québec;
- le paiement de son affiliation annuelle à Badminton Québec,

une pénalité de 150 \$ par mois est appliquée sur le versement de l'assistance financière régionale. »

UNANIMITÉ

15. Boutique en ligne

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

16. Varia

Aucun sujet n'est inscrit.

17. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra en juin.

18. Levée de la réunion

**RÉSOLUTION
CA-2017-1640**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose la levée de l'assemblée à 22h.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 octobre 2017, sur proposition de monsieur Claude Tessier, appuyé(e) par monsieur Gaston Girard, et adoptée à l'unanimité.